Avis et communiqués

3.1 **AVIS ET COMMUNIQUÉS**

Protocole d'entente en matière de coopération et d'échange d'information concernant les fintechs (Innovation Functions Co-operation Agreement)

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), les régulateurs provinciaux membres du bac à sable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la Monetary Authority of Singapore (la « MAS »), l'organisme de supervision et de surveillance des marchés financiers de Singapour, ont conclu un protocole d'entente en matière de coopération et d'échange d'information concernant les fintechs.

Par le biais du protocole, l'Autorité exprime sa volonté d'établir un cadre pour la coopération et l'échange d'information avec la MAS à l'égard de l'industrie des fintechs.

Dans le cadre du protocole, l'Autorité échangera notamment de l'information sur les tendances de l'innovation financière, sur les enjeux de règlementation liés aux nouveaux modèles d'affaires qui émergent ainsi que sur d'éventuels projets innovants communs entre l'Autorité et la MAS. Ce protocole permettra également aux fintechs autorisées de disposer d'un soutien personnalisé et d'un accompagnement si elles désirent offrir leurs produits et services à Singapour (vice et versa).

Le protocole a pris effet le 12 novembre 2019.

Le 14 novembre 2019